

UNITE ET DIVERSITE DE LA BIOLOGIE DES ORGANISMES

L'élection des membres des sections disciplinaires du CNU est un enjeu majeur pour la communauté universitaire française qui fonctionne selon l'évaluation par les pairs. Par son travail, le CNU définit en effet les critères et les règles qui fondent la valeur scientifique de la recherche et la qualité pédagogique de l'enseignement supérieur. Ainsi, le CNU remplit plusieurs missions cruciales comme la **Qualification** aux fonctions de Maître de Conférences ou de Professeur des Universités, la **Promotion** par avancement de grade de droit commun, l'attribution de Congés pour Recherches et Conversions Thématiques (**CRCT**). Le CNU a également en charge l'expertise des demandes de Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (**PEDR**) et le **Suivi de Carrière** des Enseignants-Chercheurs.

La section CNU 68 regroupe des enseignants-chercheurs d'horizons très variés, dont les thématiques sont liées à l'organisme, qui peut être animal, végétal ou microscopique, mais aussi (liste non exhaustive) aux biotechnologies, à l'écotoxicologie, aux sciences des aliments, à l'œnologie, l'agronomie, l'anthropologie ...

Les membres de la liste « **Unité et Diversité de la Biologie des Organismes** » œuvreront pour que les trois missions de notre statut d'enseignant-chercheur (**enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt général**) soient identifiées et prises en compte au moment des qualifications et qu'elles soient reconnues dans la carrière à la hauteur de l'investissement qu'elles représentent. Les membres de la liste s'accordent sur la nécessité de maintenir des **liens forts entre formation, recherche et société**, garantissant un enseignement supérieur adapté et de qualité, qui évolue avec les connaissances scientifiques et intègre les grands enjeux sociétaux. Favoriser le continuum formation-recherche-société est en effet crucial pour promouvoir une meilleure employabilité et une intégration professionnelle réussie des diplômés.



En particulier, nous veillerons à ce que toutes les activités de recherche soient considérées, aussi bien sur le plan fondamental qu'appliqué (par exemple, les brevets et les projets de transfert et de développement). Nous serons attentifs à la participation des enseignants-chercheurs à **des réseaux de recherche et de formation internationaux**, qui constitue un élément déterminant du rayonnement international. Nous agissons également pour la prise en compte de la coordination des contrats de recherche alimentés par des fonds publics nationaux et internationaux ou par des fonds issus de fondations pour la recherche ou des entreprises. Enfin, nous favoriserons la reconnaissance des **missions d'expertise scientifique** (agences nationales ou internationales, audits, jurys et conseils en protection et gestion des espaces protégés), **de valorisation et de diffusion de la culture scientifique**, ainsi que le développement et l'encadrement des diplômés à finalité professionnelle, et plus généralement toutes les activités permettant d'améliorer l'insertion professionnelle de nos étudiants et d'entretenir un réseau relationnel avec les milieux socio-économiques.

Les membres de la liste « **Unité et Diversité de la Biologie des Organismes** » s'engagent à agir pour un **fonctionnement transparent et équitable** de la section vis-à-vis de tous les candidats en luttant contre toute discrimination sexiste, disciplinaire ou géographique. Et nous défendrons l'idée qu'un enseignant-chercheur, au cours de sa carrière, puisse moduler ses activités entre des périodes consacrées davantage à la recherche, et d'autres à l'enseignement, ou à des implications plus institutionnelles dans la vie de l'université ou aux niveaux national et international.

La liste « **Unité et Diversité de la Biologie des Organismes** » est constituée de Professeurs des Universités offrant un large éventail d'expertises. En effet, un des défis de la section 68 est de représenter l'ensemble de ses sensibilités. C'est l'ambition de notre liste paritaire (54 % de candidatures féminines alors que le corps électoral des PR 68 n'est représenté que par seulement 26 % de femmes), conçue pour respecter un équilibre entre les thématiques de recherche relevant de la section 68 et une représentation équitable des universités françaises, que ce soit par rapport à leur situation géographique ou leur importance (enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATTS, effectifs étudiants).

- Voter pour la liste « **Unité et Diversité de la Biologie des Organismes** », c'est promouvoir :
- des procédures et un fonctionnement de la section 68 du CNU garantissant l'**équité**, le **pluralisme** et la **transparence**,
 - un service public de **qualité** dans l'enseignement supérieur et la recherche, au service **de la société**.

Liste soutenue par Sup-Recherche/UNSA

<http://www.sup-recherche.org>



Contact : Tête de liste : Jean-Luc Mouget (Jean-Luc.Mouget@univ-lemans.fr)